

CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole



Castanéiculteur



Cave de l'Oumaine



Viticultrice



Maraîcher



Eleveur



Maraîchers



Apicultrice

n°62

HIVER 2016

L'actualité agricole est aussi
sur www.herault.chambagri.fr

La **Chambre**
d'agriculture
au plus près
des attentes
des entreprises
agricoles
et des acteurs des
territoires

SOMMAIRE



4 *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

12 **DOSSIER CENTRAL**
L'eau au cœur des préoccupations agricoles

22 *Innovanews: Lauréats SITEVI 2015*

23 *Un avenir pour la filière amande*



Photos des portraits de la couverture.
 En partant du haut dans le sens des aiguilles d'une montre :
 Photo 1 : Yannick Poras - St Martin de l'Arçon
 Photo 2 : Grégory Farras - Pinet
 Photo 3 : Julien Carsenac - Adissan
 Photo 4 : Nathalie Imbert - St Julien
 Photo 5 : Chantal et Bernard Choisselet - St Just
 Photo 6 : Luc Fournier - St Chinian
 Photo 7 : Sylvie Ellner - Aniane
 Photo 8 : MC Pellizzari - Riols

- 24** *Entre affichage publicitaire et signalisation routière, comment s'y retrouver ?*
- 26** *Agrilocal, c'est du local !*
- 27** *Valorisation du Pin d'Alep
 Vitiplantation,
 le portail de gestion des autorisations de plantations*
- 28** *Portrait de conseiller
 Clélia Saubion, conseillère en forêt - agroforesterie - truffes*
- 29** *Vie de l'entreprise :
 Retraite et sécurité sociale*
- Fiscalité agricole :
 le régime du forfait agricole remplacé par un régime de micro-bénéfices*
- Résultats enquête lectorat*
- 30** *Offres de formation*

2016 représente un tournant de la politique régionale agricole. L'agriculture à l'échelle de notre nouvelle grande région devient un poids économique de premier ordre sur la scène nationale et premier pourvoyeur d'emplois en région.

La Chambre départementale d'agriculture de l'Hérault dans cette nouvelle dimension est renforcée par son rôle de proximité auprès des acteurs de l'agriculture et des territoires. Elle donne une orientation stratégique partagée grâce au projet agricole départemental (PADH 2020). Concrètement, la Chambre d'agriculture agit, informe et répond aux besoins des agriculteurs du département. C'est en ce sens que je viens à votre rencontre sur tout le territoire lors de dix réunions des Groupes d'Actions Territoriales entre décembre et janvier.

Elle est également le partenaire des territoires qui conduisent une politique de préservation de l'agriculture et de l'espace rural et agit pour participer à leur développement.

Mon rôle en tant que Président est de défendre vos intérêts, de porter et accompagner la réussite de vos initiatives. Je m'y attèle à chaque rencontre officielle liée à mon mandat, en relation avec les services de l'Etat, les parlementaires ou encore les collectivités territoriales.

Ce fût le cas lors de la visite du ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll à Montpellier le 24 novembre dernier au SITEVI. J'ai pu aborder avec lui les enjeux de notre territoire notamment le soutien à apporter à l'installation des jeunes, les politiques d'incitation pour l'innovation et la compétitivité des filières, valoriser les efforts engagés par les agriculteurs en agro écologie ou encore les enjeux climatiques. Et pour bien comprendre ceux-ci, nous avons souhaité traiter dans ce numéro d'un sujet prépondérant : la gestion de l'eau tant au niveau quantitatif que qualitatif. Pour 2016, votre Chambre d'agriculture est à vos côtés et vous propose un service de proximité qui répond à tous vos besoins. Je vous souhaite une année 2016 riche de succès.

*Jérôme Despey
 Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

L'ACTU

Le soutien de la Chambre d'agriculture à la certification Haute Valeur Environnementale



Eté 2015, le Président des Vignerons indépendants, Pierre Gassier et Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Les deux partenaires collaborent et unissent leurs efforts pour accompagner des Vignerons Indépendants, dans leur préparation à la certification HVE. En 2015 deux formations ont permis d'accompagner avec succès, des vignerons de l'Hérault à la certification HVE.

La certification environnementale des exploitations agricoles est un dispositif encadré par les pouvoirs publics qui conduit à une reconnaissance officielle des agriculteurs qui s'engagent

volontairement et progressivement dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le dispositif comporte trois niveaux d'exigences qui permettent à l'agriculteur d'engager un processus continu d'amélioration environnementale de son exploitation selon le rythme qu'il souhaite.

Les Vignerons Indépendants organisent ces formations avec le soutien de la Chambre d'agriculture, et les «VIF» rejoignent ainsi le cercle

fermé des viticulteurs «certifiés HVE». Jérôme Montanes, exploitant viticole à Thézan les Béziers a participé à la dernière session de formation et témoigne : «Conforté dans mes convictions du respect de la nature, il m'a paru évident d'évoluer vers la certification HVE. Elle nous permettra de communiquer auprès des consommateurs de plus en plus sensibles au respect environnemental de l'exploitation. Nous pourrons dès que nous serons certifiés, apposer le logo sur nos packagings et ainsi avoir une reconnaissance visuelle sur le marché.»

Contact Vigneron indépendant
Luc Cauquil au 04 67 09 28 80

Contact Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr

Une reconnaissance officielle des agriculteurs qui s'engagent pour l'environnement



Une partie de l'équipe
Mes P@rcelles lors du salon
SITEVI 2015



Stéphane Le Foll,
Ministre de l'agriculture



SITEVI 2015

Le regard de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



SITEVI

Mes P@rcelles

Le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, a entendu l'ensemble des problématiques majeures soulevées par Jérôme Despey et la profession, notamment sur le maintien des dispositifs incitatifs de l'état en faveur de l'innovation (pour la viticulture maladies du bois, cépages résistants, ...), de la compétitivité des filières et des entreprises agricoles (coût du travail et simplification administrative), de la politique d'installation des jeunes. Pour la filière viticole la préservation de l'OCM viti-vinicole a été au cœur des discussions.

A la suite de la visite du salon, le ministre est allé à la rencontre des viticulteurs du GIEE, Groupement d'Intérêt Economique

et Environnemental «*les enherbeurs*», qui promeut les bonnes pratiques d'enherbement dans le vignoble de Faugères, initiative locale qui contribue au déploiement des pratiques agro écologiques encouragées par l'Etat.

SITEVI 2015
*a fermé ses portes sur
une belle édition avec
plus de 50000 visiteurs*

La Chambre d'agriculture a pour la première fois, animé des ateliers pratiques autour de «*portraits d'agriculteurs*»

dont les actions sont innovantes. Vous pouvez retrouver les vidéos en ligne sur notre site internet.

Durant tout le salon, des conférences et des dégustations de cépages résistants, proposés par le service expérimentation viticole ont attisé les curiosités.

Le dernier après-midi, la variété d'olives «*Lucques du Languedoc*» s'est mise en lumière en inaugurant officiellement sa reconnaissance en AOC.

Mes P@rcelles au SITEVI

Durant les 3 jours de salon du SITEVI, l'équipe Mes P@rcelles a renseigné des viticulteurs de toute la France ainsi que des coopératives, des abonnés, de nombreux étudiants, et le Ministre de l'agriculture à qui il a été remis aussi son polo «*Mes P@rcelles*».

De nombreuses «*démos*» ont eu lieu pour montrer les fonctionnalités de Mes P@rcelles ainsi que Ma C@ve destinée aux caves particulières.

www.herault.chambagri.fr

Bienvenue à la Ferme et Marchés des Producteurs de Pays :

des adhérents heureux de se retrouver

Après une première expérience réussie en 2014, les réseaux Bienvenue à la ferme et Marchés des Producteurs de Pays ont transformé l'essai en conviant leurs adhérents à une journée de rencontres et d'échanges le 9 novembre dernier à Olargues.

Intervention d'experts sur les tendances et évolutions en matière de consommation de produits et de services, ateliers de réflexion sur la mise en place de buffets fermiers et d'évènements grand public au sein de nos réseaux, et visites de fermes labellisées (Nathalie et Bruno Imbert, apiculteurs à St Julien et Yannick Poras,

vigneron à St Martin de l'Arçon), ont constitué le programme de cette journée. Partages, échanges et convivialité ont été les maîtres mots.

L'édition 2016 est d'ores et déjà attendue avec impatience !

Si vous souhaitez, vous aussi, rejoindre ces réseaux, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Virginie Fernandez - Bienvenue à la Ferme
06 18 36 83 06 - fernandez@herault.chambagri.fr

Fabrice Grillon - Marchés des Producteurs de Pays
06 14 78 27 34 - grillon@herault.chambagri.fr

www.facebook.com/Marchés-des-Producteurs-de-Pays-Hérault



Les rencontres des conseillers viticoles AB du réseau des Chambres d'agriculture



Les conseillers viticoles AB du réseau
Chambres d'agriculture, sur le terrain.

Qu'ils soient originaires des vignobles de l'Ardèche, de l'Aude, des Bouches du Rhône, de Côte-d'Or, de Dordogne, du Gard, de la Haute Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, d'Indre et Loire, du Jura, de la Marne, des Pyrénées Orientales, du Beaujolais, de la Saône et Loire, du Tarn, du Var, du Vaucluse, de l'Yonne ou encore des Pays de Loire, nombreux sont les conseillers viticoles du réseau des Chambres d'agriculture à être venus les 26 & 27 novembre dans notre vignoble en marge du SITEVI.

La raison de ce rassemblement au cœur du vignoble du Languedoc-Roussillon ? La tenue des premières journées délocalisées des rencontres des conseillers viticoles AB du réseau des Chambres d'agriculture, l'événement techniques bio et alternatives. Le programme de ces deux journées s'est organisé entre du travail en salle, et des visites dans le vignoble Héraultais. Il y a été abordé l'évolution réglementaire, les différentes expérimentations (travail du sol, phytothérapie, cicadelle verte et kaolin...),

*Un franc succès pour
la première édition
délocalisée*

l'organisation de la lutte contre la flavescence dorée dans l'Hérault, la problématique black-rot en AB, la pulvérisation lors de la démonstration à la vigne artificielle d'IRSTEA.

L'objectif de ces 2 journées ancrées sur le terrain aura été d'échanger et d'apporter des réponses aux questions que se posent les conseillers viticoles bio face aux problématiques qu'ils rencontrent sur le terrain ; via l'expertise du réseau Chambres d'agriculture et des partenaires tel que le ministère de l'agriculture, la FREDON, l'INRA, l'IFV, *l'ITAB et IRSTEA. Une belle opportunité pour le réseau des conseillers viticoles

AB du réseau des Chambres d'agriculture pour, en deux jours et un même lieu, se rencontrer et échanger avec d'autres professionnels.

Ces journées étaient organisées par des conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Hérault : Jean René Cambournac, Josquin Lernould et Sylvie Dulenc, dans le cadre de sa mission d'expert national viticulture biologique pour l'APCA.

*ITAB - Institut Technique de l'Agriculture Biologique
IRSTEA - Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Deuxième édition

du concours prairies fleuries

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, porté par la Communauté de Communes Grand Pic Saint-Loup et accompagné par le conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, ce concours récompense à travers un prix d'excellence, le savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le meilleur équilibre agroécologique. Le jury



Photo © J. Boyer

constitué d'un expert agronome, un écologue, un botaniste, un entomologiste et un apiculteur a désigné l'élevage équestre Pégase à Mas de Londres comme le gagnant de l'édition 2015. A ce titre, il représentera le territoire du Grand Pic Saint-Loup lors de la finale nationale organisée à l'occasion du Salon International de l'agriculture 2016 à Paris.

Qu'est-ce qu'une journée Agrifaune ?

Les Chambres d'agriculture, les Fédérations des chasseurs, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la FNSEA ont lancé ce réseau, il y a bientôt dix ans et il s'avère être un grand succès en faveur de la biodiversité.

Le jeudi 10 décembre s'est déroulée une journée héraultaise du réseau Agrifaune réunissant les partenaires locaux et six exploitants viticoles. Ils nous ont dévoilé leurs pratiques en faveur de la biodiversité. Tous, ont été appuyés par les techniciens du réseau Agrifaune pour réaliser un diagnostic de la biodiversité présente sur leur exploitation et conseillés pour mettre en place divers aménagements : haies, buissons, cultures faunistiques...

Les deux plus jeunes, Thomas Rouanet et Maxime Chatard, ont choisi de reprendre les terres viticoles de leurs grands-parents mais pas seulement. Du haut de leurs trente ans, ils réfléchissent déjà à une démarche agro-environnementale, conscients que cela représentera aussi une valeur ajoutée. Leurs aînés sont ravis de partager leur expérience.

Autant de bonnes résolutions, qu'il s'agisse de Florence du Château Coujan qui cultive des plantes aromatiques et médicinales et se félicite de voir se développer les abeilles sur le thym, ou de Jean François Coutelou qui cherche à

améliorer l'environnement de ses parcelles et s'intéresse aux cépages rares et oubliés.

Le Domaine Barral est quant à lui fortement avancé dans la démarche et en a surpris plus d'un en expliquant qu'il fait paître son troupeau de vaches dans ses vignes enherbées. Il reconnaît avoir tâtonné pendant les trois-quatre premières années sans labour. Désormais, les techniques sont acquises avec l'aide du Rolofaca pour rouler l'herbe plutôt que de la tondre.

Une journée d'échanges en faveur de la biodiversité

Guilhem Vigroux, élu de la Chambre d'agriculture, qui s'est laissé convaincre par la plantation de haies conclut :

«C'est l'aboutissement d'une méthode culturale déjà vertueuse en soi, favorisant la faune et la flore tout en préservant la vie des sols et l'objectif économique.»

Ainsi se termine une journée d'échanges entre viticulteurs avertis. Le réseau «Agrifaune» appuyé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, a pour vocation de transmettre au plus grand nombre «les bonnes pratiques» en agriculture.

Contact à la chambre d'agriculture de l'Hérault
Corentin Lhuillier au 06 18 36 83 15
lhuillier@herault.chambagri.fr

La 53^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture à Paris



Du samedi 27
février 2016 au
dimanche 06
mars 2016 se
tiendra la 53^{ème}

édition du Salon international de l'agriculture à la Porte de Versailles à Paris.

Comme à l'accoutumé, la Chambre d'agriculture

de l'Hérault sera sur place pour promouvoir et valoriser la richesse et la qualité de l'agriculture de notre département et de ses produits.

Le Président, Jérôme Despey, convie les agriculteurs qui seront présents sur place le dimanche 28 février à 10h sur l'espace Languedoc Roussillon Midi Pyrénées pour partager un petit déjeuner à base de produits de l'Hérault.



Corentin Lhuillier, chargé de mission à la Chambre d'agriculture, sur le terrain.

A VOS AGENDAS!

Fêtes de la truffe

Ne manquez pas les prochaines fêtes de la truffe les :

- 14 février 2016

à St Jean de Buèges

- 21 février 2016 à Claret



Chien truffier. Photo © wevamag

Vous préparez votre campagne melon ?

La fiche de préconisations variétales et le guide de protection 2016 sont arrivés !

Les documents sont disponibles en version pdf sur le site du CEHM rubrique melon www.cehm.net

Vous souhaitez recevoir un exemplaire papier ?
Contact au CEHM 04 67 71 55 00
cehm@cehm.net

**Vinisud**

12^{ème} édition du salon international des vins et spiritueux méditerranéens - du 15 au 17 février 2016 au Parc des expositions de Montpellier.

www.vinisud.fr

**Quel métier exerceront demain****les conseillers des Chambres d'agriculture ?**

Six conseillers et chefs de service de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et une chargée de mission de l'ADVAH ont participé à la première convention des conseillers organisée par l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture). Elle s'est tenu les 9 et 10 novembre 2015 à Paris. Un beau succès pour le réseau des Chambres d'agriculture puisque l'évènement a réuni 500 participants !

L'objectif de cette convention était de dessiner les contours du conseil de demain, pour que les Chambres d'agriculture restent la référence du développement des agriculteurs et des territoires. Trois enseignements majeurs ressortent des débats :

Le métier de conseiller évolue

La révolution numérique et l'accès croissant à l'information nous imposent de nouvelles manières

d'aborder le conseil : le conseiller de demain sera facilitateur, il décryptera avec vous ces flux d'informations pour vous aider à prendre les décisions adaptées à votre situation. Le numérique impactera aussi notre façon de délivrer le conseil et nous invite dès à présent à utiliser de nouveaux outils à l'instar de Mes p@rcelles.

Le conseil de demain combinera approche globale et spécialisée

Il s'appuiera sur des généralistes et des experts.

Dessiner les contours du conseil de demain pour rester la référence du développement des agriculteurs et des territoires



Cinq conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

C'est dès aujourd'hui l'une de nos forces majeures : avec 8 000 collaborateurs, le réseau des Chambres d'agriculture est extraordinairement riche de compétences, d'expériences, d'actions sur lesquelles s'appuyer pour un conseil

toujours plus efficace et pertinent.

Les Chambres d'agriculture s'engagent dans le développement des prestations payantes au

sein de leur offre globale afin de répondre à des attentes toujours plus pointues et garantir la qualité du service apporté. Dans ce cadre et en s'appuyant sur une «*approche client*», la Chambre d'agriculture construit une offre de service qui répond au mieux à vos besoins que vous soyez un agriculteur, une entreprise ou une collectivité.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Jean-François Malet au 06 18 36 83 00
malet@herault.chambagri.fr

Calamités agricoles: la Chambre d'agriculture à vos côtés

Une année climatique difficile pour le département

Sécheresse Printemps 2015 :

48 éleveurs touchés sur 8 communes (Avène, Le Caylar, Ceilhes et Rocozels, Joncels, Les Rives, Romiguières, Roqueredonde, Saint Félix de l'Hérès) pour un montant du dommage théorique estimé de 353 158 €, représentant en montant théorique indemnisable de 98 659 €.

Grêle de juin 2015 :

Sur le secteur d'Hérépian (107 ha où 60% du parcellaire a été impacté à plus de 25%) et Faugéris (90 ha impactés dont 48 ha à plus de 50%).

Inondations du 23 août et 12 septembre 2015 :

Après les événements de l'automne 2014, le département a connu à nouveau, cette année, des crues torrentielles de type vingtenal à centennal (c'est-à-dire pouvant se reproduire une fois sur 100).

Les préjudices en résultant ont touché toutes les productions, même si la viticulture représente 60% des entreprises impactées avec des pertes de fonds considérables (chemins et fossés défoncés, murs emportés, palissades détruits, cultures pérennes emportées, perte de cheptel - volailles, ...).

Au total 174 agriculteurs ont été recensés sur

les deux événements sur 38 communes, parfois multi-impactés puisqu'ayant été touchés par les deux événements. Le préjudice pour l'économie agricole représente un montant de dommage théorique cumulé 777 377 €, représentant en montant théorique indemnisable de 255 215 €.

La Chambre d'agriculture a été extrêmement mobilisée dans l'accompagnement des sinistrés et organisera dès janvier 2016, à la parution des dossiers d'indemnisation, une aide à leur dépôt en DDTM.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Renaud Lachenal au 06 27 63 28 00
Lachenal@herault.chambagri.fr

Investissements dans les exploitations agricoles

Les appels à projet des mesures liées aux exploitations dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations - PCAE - (mesures 4.1.1; 4.1.2; 4.1.3; 4.1.4; 4.2.1 et 6.4.1) et de la mesure liée aux entreprises de transformation et commercialisation de produits agricoles 4.2.2 sont ouverts à compter de décembre 2015 ou janvier 2016 selon les dispositifs. Vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous :

En dehors de ces périodes, aucun dossier ne sera pris en compte par les services instructeurs.

Les services de la Chambre d'agriculture vous accompagnent pour préparer ces appels à projet : de l'information à l'assistance au montage de votre dossier. Les notices de chaque dispositif sont en ligne sur le site internet de la Chambre d'agriculture : www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/conseil-dentreprise.html.

Contact à la Chambre d'agriculture
Marie Garnier au 06 18 36 81 79
garnier@herault.chambagri.fr



Mesure	Libellé des appels à projets	Période de dépôt de dossiers au titre de l'année 2016	Contact à la Chambre d'agriculture
4.2.2	Investissement dans les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles	15/12/2015 au 31/03/2016	Marie Garnier - 04 67 20 88 08
4.1.1	Investissement dans les exploitations agricoles	04/01/2016 au 01/03/2016	Laurence Rouquette
Élevage	Secteur élevage	15/04/2016 au 01/06/2016	04 67 95 39 47
4.1.1 Fruits et légumes	Investissement dans les exploitations agricoles	04/01/2016 au 01/03/2016	Marie Garnier - 04 67 20 88 08
	Secteur fruits et légumes		
4.1.3	Investissements en faveur d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource eau	04/01/2016 au 01/03/2016 15/04/2016 au 01/06/2016	Christophe Auvergne - 06 12 51 78 44 Marie Frances - 04 67 20 88 44
4.1.4	Développement de l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire	04/01/2016 au 01/03/2016 15/04/2016 au 01/06/2016	Christophe Auvergne - 06 12 51 78 44
4.2.1	Développement des exploitations agricoles	04/01/2016 au 01/03/2016	Marie Garnier - 04 67 20 88 08
	Transformation et commercialisation		
6.4.1	Création et développement d'activités agritouristiques	04/01/2016 au 01/03/2016	Marie Garnier - 04 67 20 88 08
4.1.1	Investissements dans les exploitations agricoles	02/10/2015 au 29/02/2016	Marie Garnier - 04 67 20 88 08
Installation	(installation)	01/03/2016 au 28/04/2016	



**PADH
2020**

Projet
Agricole
Départemental
Hérault



Le Projet Agricole Départemental

Horizon 2020 en 3 défis et 8 actions

Le projet s'est concrétisé par la signature en janvier 2015 de la charte stratégique (...) il faut désormais qu'il se traduise en actions car nous aurons des comptes à rendre. Dans la bouche du Président Jérôme Despey, le Projet agricole départemental Hérault prend une tournure offensive : concrètement il va se traduire dès 2016, par la mise en place de 8 actions innovantes répondant à 3 défis majeurs de l'agriculture héraultaise.

CREATION D'ENTREPRISES AGRICOLES

- «Des terres et des hommes» doit faciliter l'installation progressive de nouveaux agriculteurs, par la mise à disposition de foncier et de savoir-faire de la part d'exploitants en activité. Il s'agit aussi d'anticiper les départs en retraite qui risquent de déséquilibrer les structures économiques.

- «Vers la reconquête des friches» consiste par une animation foncière, à remettre en culture une partie des milliers d'hectares restés en friches, suite notamment à l'arrache viticole des années 2000.

- La cellule d'«Accueil des Productions et Procédés Innovants» (APPI) est tête de pont pour accueillir, accompagner et structurer des productions encore inconnues dans la région :

leviers pour l'emploi et réponse aux nouveaux challenges de l'alimentation ou du changement climatique.

- «Carrefours des métiers de l'agriculture» entend attirer et faciliter l'accès des élèves de la 3ème à la terminale vers les métiers agricoles en proposant des stages d'immersion et des opportunités d'accueil dans les exploitations.

QUALITE ET PROXIMITE DE L'ALIMENTATION

- «Développer les territoires par les circuits de proximité» renforce les partenariats entre acteurs locaux de l'alimentation (producteurs, organisations professionnelles, grossistes, transformateurs, collectivités...) pour gagner des parts de marché dans la restauration collective héraultaise.

- «S'engager dans une démarche d'origine et de qualité» donne d'une part de la lisibilité sur



Denis Carretier
Président élu de la Chambre
d'agriculture régionale LRMP.
Photo © Marc Ginot.

l'intérêt des producteurs à s'engager dans une démarche d'origine et de qualité, et d'autre part créer un outil smartphone pour géo-localiser les points de vente de produits locaux de qualité.

AGRICULTURES ET TERRITOIRES DURABLES

Deux actions abordent des enjeux majeurs des années à venir :

- La «plate-forme numérique» vise à impliquer les professionnels agricoles

dans la transition technologique et numérique de l'économie par du partage d'information, et la mise en place de projets très concrets (ex : appli smartphone).

- La «démarche pour des entreprises agricoles durables en 1000 points» doit faciliter l'engagement des producteurs dans les démarches RSE*. L'action relève de l'anticipation alors que les acheteurs (grande distribution, importateurs) demandent de plus en plus systématiquement cet engagement à leurs fournisseurs.

Ainsi le projet doit se «traduire en actions», mais aussi en résultats. Or cela dépend de la partici-

pation de chacun. Le projet a été élaboré par et pour les professionnels, en ce sens il vous invite à être acteur des actions ; en accueillant sur la ferme un scolaire ou un jeune porteur de projet, en participant aux réflexions sur le numérique ou en développant une production nouvelle,...

Ces actions qui seront menées par un ensemble d'acteurs (organisations professionnelles agricoles, collectivités, Etat, etc.) nécessiteront des fonds à hauteur de 2,3 M€ sur 4 ans.

Une participation qui nourrira la communication du projet : Dès juin, Innov'action retiendra des fermes répondant aux actions

du PADH 2020, un prix APPI-tech sera créé pour encourager les projets de productions innovantes, les jeunes agriculteurs qui participent aux carrefours des métiers participeront aux supports visuels, etc.

Puis en 2017, le plan de communication entrera en phase 2 en développant une marque de territoire «Des terres et des hommes», nouvelle campagne de notoriété visuelle pour l'agriculture héraultaise.

**Responsabilité sociétale des entreprises*

Contact à la Chambre d'agriculture
Alexandre Chavey au 06 18 36 83 25
chavey@herault.chambagri.fr

Au 1^{er} janvier 2016, la Grande Région agricole en marche

La grande région LRMP est la deuxième plus grande région de métropole et le poids de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire est au 1^{er} rang économique du territoire.

L'agriculture qui occupe la moitié du territoire conforte sa position de «plus grand vignoble du monde», elle est aussi renforcée sur les grandes cultures, les fruits et légumes et l'élevage :

1^{ère} région de France en blé dur, 3^{ème} région productrice en fruits et légumes, 2^{ème} région pour la production animale.

Denis Carretier, viticulteur, Président de la cave coopérative d'Olonzac et Président de la Chambre régionale d'agriculture Languedoc-Roussillon, a été élu Président le 2 décembre dernier, de la Chambre d'agriculture de la grande Région LRMP.

Il a souligné qu'il serait le représentant de l'agriculture des 13 départements.

«L'agriculture doit tenir toute sa place au service de l'économie régionale et de l'utilisation maîtrisée du territoire».

DOSSIER CENTRAL

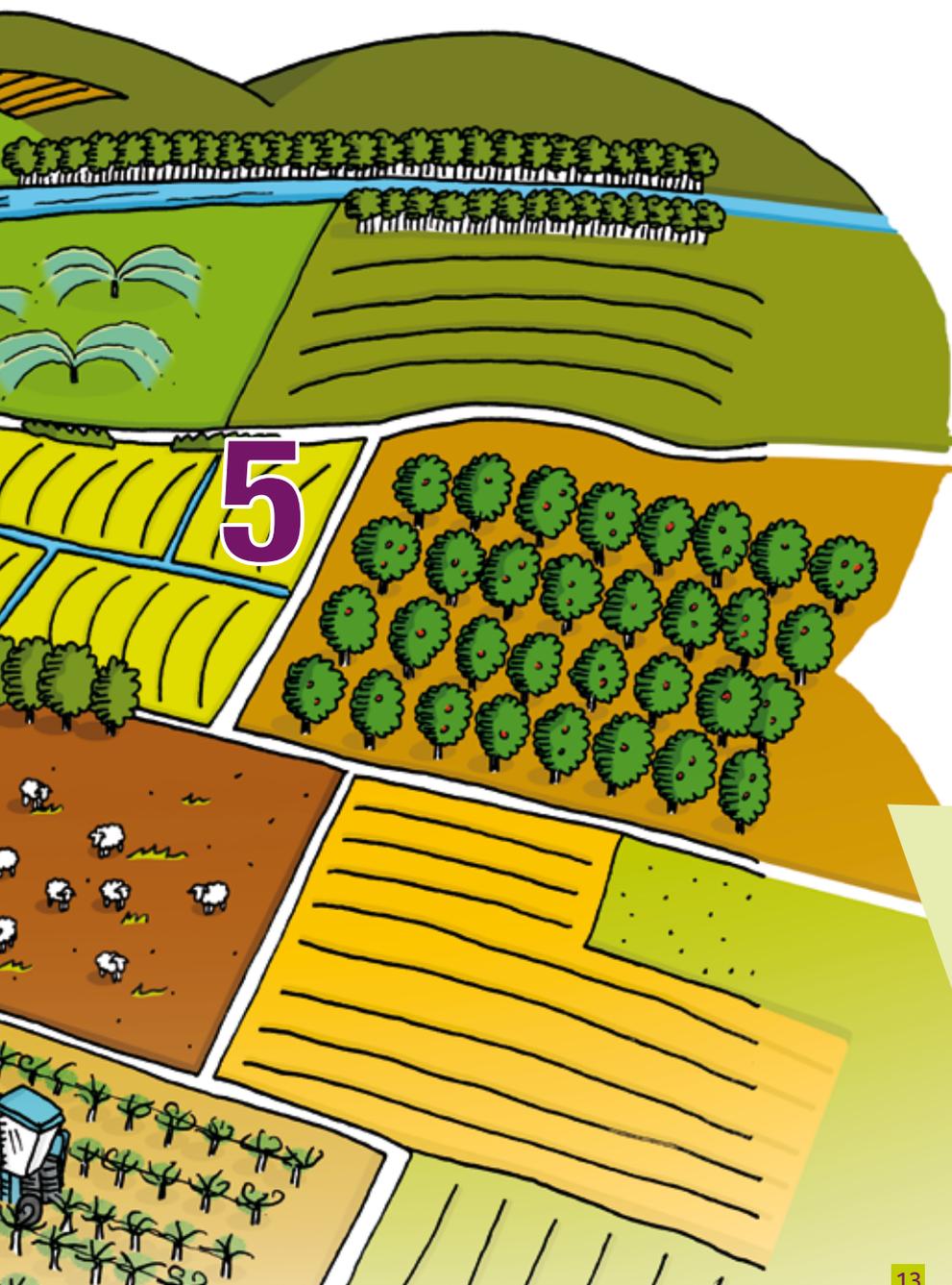
L'eau au cœur des préoccupations agricoles



Ressource vitale pour l'économie agricole, l'eau peut pourtant mettre en péril l'exploitation agricole. Des territoires peuvent se retrouver déficitaires en eau à certaines périodes car l'eau est inégalement répartie selon les secteurs et en fonction des années tandis que les besoins ont tendance à être de plus en plus importants.

L'eau guide parfois les pratiques agricoles. L'eau doit être utilisée de manière raisonnée.

Dans ce dossier, découvrez un panorama des relations entre l'eau et l'agriculteur.



Légendes

- 1** Aire de lavage collective
- 2** Captage d'alimentation en eau potable
- 3** Seuil
- 4** Station de pompage
- 5** Canal d'irrigation
- 6** Ripisylve
- 7** Zone inondable

Vivre et travailler avec l'eau



Inondations 2015 vues du ciel

VRAI OU FAUX

« Les pertes de production en viticulture ne sont pas couvertes par le Régime des calamités agricoles »

VRAI : Depuis 2009, les pertes de récolte en viticulture et en grandes cultures ne sont plus indemnisables au titre des calamités agricoles. Ces deux productions ont basculé dans le régime assurantiel et sont donc devenues des productions assurables.

ET DEMAIN ?

Les épisodes pluvieux de plus en plus fréquents causent des dégâts sur les exploitations et des pertes économiques considérables. Ce constat doit amener les territoires à agir afin de diminuer la vulnérabilité des exploitations face aux aléas climatiques. Pour exemple, la Chambre d'agriculture et le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault ont entamé un travail en 2015 sur un secteur pilote ayant subi les inondations à plusieurs reprises. Il vise à proposer un panel de solutions telles que l'aménagement du cours d'eau, l'aménagement des parcelles voire la relocalisation de l'exploitation dans certains cas.

Réagir et anticiper

CHIFFRES CLÉS

Les crues torrentielles : un coût considérable pour l'agriculture héraultaise !

Sur les 12 dernières années le département de l'Hérault a dû faire face à 6 phénomènes climatiques d'inondation majeurs, ayant sinistré 1455 exploitations, représentant une perte économique directe de 18 millions, dont 6 millions d'euros indemnisés par le fonds des calamités agricoles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les conditions d'indemnisation des calamités agricoles. Seuls les biens non assurables peuvent être indemnisés dans le cadre des calamités agricoles.

CONDITIONS À RÉUNIR POUR LES BÉNÉFICIAIRES

- Avoir le statut d'agriculteur
Avec un numéro SIRET ou être propriétaire de parcelles agricoles
- Avoir une assurance incendie/tempête
A minima sur un bâtiment agricole ou une assurance multiclimatique

Pour les pertes de récolte :

Seuil conditionnel de 1 000 € de pertes minimum

Conditions cumulatives :

- Un taux de perte de production de 30 % (ou 42 % pour les productions bénéficiant d'une aide PAC) par rapport au produit brut théorique de la production considérée

- Un taux de perte de 13 % par rapport au produit brut théorique de l'exploitation (aides PAC comprises)

Pour les pertes de fonds :

Seuil conditionnel de 1 000 € de dégâts minimum

Une cellule
de crise à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Gestion de crise :

La Chambre d'agriculture s'est dotée en 2015 d'une organisation spécifique pour réagir en cas de crise climatique. Une cellule de crise c'est :

- Se structurer pour répondre efficacement en présence d'un événement climatique, dont les crues torrentielles
- Un coordinateur garant du processus organisationnel pendant et après l'évènement
- Un pool d'assistants pour recenser les agriculteurs sinistrés
- Du reporting pour informer en interne et communiquer vers les Organisations professionnelles agricoles et les agriculteurs
- Des habitudes de travail avec la DDTM et les syndicats de bassins
- Des outils cartographiques, informatiques et téléphoniques pour être à l'écoute des agriculteurs
- Une cohésion du système assurée dans la durée

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Renald Lachenal au 06 27 63 28 00
lachenal@herault.chambagri.fr

Eau et agriculture : une économie, des économies

Tous les agriculteurs sont concernés par l'eau !

La Directive Cadre sur l'Eau de l'année 2000 exige une gestion équilibrée de la ressource en eau et du respect du bon état. La directive avait également prévu des objectifs de résultats déclinés dans des plans de gestion de 6 ans par grands bassins versants : Il s'agit du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour le secteur Rhône-Méditerranée-Corse. Le premier programme s'est terminé en 2015 et un second débute pour la période 2016-2021.

Pour atteindre ces objectifs, chaque bassin versant se dote d'outils comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) permettant de définir en concertation avec les acteurs du territoire, les règles de gestion locale des ressources et d'outils comme les contrats de milieux permettant de mobiliser des aides publiques.

Les syndicats mixtes de bassins versants portent

et animent les démarches où tous les usagers sont concernés pour mieux gérer la ressource en eau.

La Chambre d'agriculture y est associée au travers de ses élus et de ses services.

**Le SAGE est un outil
de planification
de gestion de l'eau**

Témoignage de Christophe Vivier : Directeur du Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault et porteur

du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fleuve Hérault.

«Le SAGE est un document de planification de gestion de l'eau à l'échelle d'un fleuve et de ses affluents ou encore d'une nappe. Il a pour finalité de préserver la ressource en eau en termes de qualité et de quantité, et d'assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'élaboration du SAGE ainsi que sa mise en œuvre sont assurées par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette instance réunit l'ensemble des acteurs de l'eau: collectivités, agriculture,

pêche, associations, Etat... Toutes actions et travaux pouvant impacter la ressource en eau doit démontrer sa compatibilité avec le SAGE.

Dans le département, on recense cinq SAGE sur des fleuves et leurs affluents (Aude aval, Hérault, Lez-Mosson, Orb-Libron, Thau) et un SAGE sur une nappe (nappe Astienne).

C'est aussi au sein de la CLE qu'est débattue et validée la répartition de l'eau entre tous les usagers, et qu'est élaboré le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) pour réaliser des économies».



Hérault. Photo © C. Vivier.

Pourquoi régulariser mon prélèvement en eau ?



Plan d'eau. Photo © I. Grolleau.

80% du territoire héraultais est classé en déséquilibré quantitatif. Par conséquent, l'ensemble des usagers vont devoir résorber ces déficits en eau.

Il est important de régulariser son prélèvement en eau afin que tous les besoins agricoles soient pris en compte lors du partage de la ressource à venir dans le cadre des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

De plus, tout forage est un point d'entrée de la surface vers la nappe, il constitue donc un vecteur

potentiel de pollution. Aussi, l'amélioration de la connaissance des forages est un moyen pour garantir la qualité des eaux souterraines.

Tous les prélèvements agricoles supérieurs à 1000 m³/an sont soumis à la Police de l'Eau.

Tous les exploitants irrigants individuels doivent justifier auprès des aides européennes (PAC) de la régularité de leur prélèvement en fournissant le numéro MISE.

Pour vous aider dans vos démarches de régularisation ou de déclaration, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a réalisé une plaquette d'information, disponible sur le site internet : www.herault.chambagri.fr/agriculture-durable/eau.html

Contact à la chambre d'agriculture de l'Hérault - Léonie Cambrea au 06 12 51 79 23 - cambrea@herault.chambagri.fr

Aqua Domitia : une ressource complémentaire fiable et durable

Le programme Aqua Domitia lancé par la Région Languedoc-Roussillon en 2012, consiste à apporter, une ressource en eau complémentaire, issue du Rhône, afin de permettre aux territoires traversés de s'adapter au changement climatique et de répondre aux besoins de leurs habitants tout en préservant leurs milieux naturels. La Région a confié à BRL (Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc), la réalisation de ce grand projet qui va sécuriser, d'ici 2020, l'alimentation en eau d'une centaine de communes entre Montpellier et Narbonne.

Aqua Domitia est un aménagement structurant avec six maillons indépendants réalisés progressivement, 150 km de canalisations (hors réseaux secondaires), 2,5 m³/s de débit maximal et des conduites de diamètre 600 à 1200 mm.

Les études, qui prennent en compte l'ensemble des besoins en eau des territoires concernés par le projet, montrent que près de la moitié de cette nouvelle ressource devrait pouvoir être allouée au secteur agricole.

Les investissements engagés ont déjà fortement bénéficié à la viticulture héraultaise. Le département regroupe 8 des 12 nouveaux périmètres

irrigués créés depuis 2012.

Plus de 80% de ces nouvelles surfaces irriguées (plus de 3 300 ha) sont raccordés au Réseau Hydraulique Régional et à l'infrastructure Aqua Domitia.

Les deux grands derniers périmètres héraultais, d'une superficie totale de 2 100 ha, ont été mis en eau au début de l'été 2015. Ils ont bénéficié à plus de 200 viticulteurs. Dès ce premier été, plus de 400 000 m³ ont été mobilisés pour alimenter ces nouveaux réseaux et compenser les effets de la sécheresse estivale.



Zoom sur le FEADER pour l'hydraulique agricole

Les Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural soutiennent fortement l'hydraulique agricole de notre Région depuis 2007. Ont ainsi été réalisés 108 millions de m³ d'économies d'eau en région, dont 25,5 millions de m³ dans le département de l'Hérault, dans le cadre du programme 2007-2014.

La Commission Européenne a autorisé la création de nouveaux périmètres irrigués pour 2865 ha nouvellement irrigués correspondant à 2,1 millions de m³ prélevés dans notre département. La Région a obtenu la possibilité de poursuivre cette ambitieuse politique sur le programme FEADER 2015-2021. Ce programme prévoit 10

**108 millions de m³
d'économies d'eau
dans notre région**

millions d'euros pour la réalisation d'économies d'eau et de substitution des prélèvements, et 12 millions d'euros pour le volet extension des réseaux d'irrigation et création de stockage.

Le Département de l'Hérault, la Région ainsi que la Chambre d'agriculture ont d'ores et déjà

accompagné 17 coopératives viticoles ou groupements pour recenser leurs besoins en eau brute. A noter qu'une grande partie de ces schémas directeurs participe à affiner le tracé d'Aqua Domitia mais que d'autres secteurs du département manifestent également leur intérêt de recourir à l'irrigation.

A noter les deux appels à projet de la Région concernant les mesures hydrauliques du FEADER 2015-2021 :

- Modernisation, économies d'eau et substitutions : appel à projet en cours jusqu'au 29/02/2016

- Extension des réseaux d'irrigation et création de stockage : appel à projet à venir (avril à septembre 2016)

Pour plus d'information : Région Languedoc-Roussillon - Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Economie Littorale.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Léonie Cambrea au 06 12 51 79 23
cambrea@herault.chambagri.fr

Entretien avec Michel Pontier, Secrétaire général

et Président de la Commission Eau

de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

«Avec le réchauffement climatique, l'agriculture héraultaise sera irriguée ou ne sera plus !», telle est l'entrée en matière de Michel Pontier.

Comment favoriser l'augmentation des surfaces irriguées dans notre département ?

J'ai déjà évoqué une piste de financement avec les élus du Conseil Régional. Il s'agirait d'appliquer une redevance sur toutes les surfaces agricoles détruites par l'urbanisation et les infrastructures.

Pour exemple, une collecte de 2 euros le m² en faveur des réseaux d'irrigation permettrait de financer 10 600 ha par an à 100% sur le territoire du Languedoc-Roussillon soit 32 millions. Ce potentiel représente l'équivalent de deux fois Aqua Domitia.

D'ailleurs, de quelles ressources potentielles dispose-t-on pour avancer ?

Les ressources existent dans notre département, tout est une question de financement :

- Un second réseau Aqua domitia pourrait être envisagé.
- Le Salagou qui est à l'origine un réservoir agricole, ne l'oublions pas, pourrait irriguer quasiment 20 000 ha de vignes soit deux fois Aqua Domitia.

Et bien sûr de nouvelles pistes pour des retenues d'eau. Nous sommes dans un département où il pleut. Le contexte est plutôt favorable avec 5 milliards de m³ d'eau de pluie par an. La réutilisation des eaux usées peut également être une solution dans certains secteurs orphelins.

Largement de quoi répondre aux besoins ?

Le besoin pour l'agriculture ne dépasse pas 2 à 3% de la pluviométrie. Les besoins en eau augmentent car les cultures en ont de plus en plus besoin, mais

l'extension urbaine et les pratiques évoluent en parallèle. Il faut poursuivre les formations au pilotage de l'irrigation et moderniser les réseaux d'irrigation.

Enfin votre discours est plutôt optimiste ?

Nous avons besoin d'irriguer la majorité de nos cultures, c'est un fait. Néanmoins, notre département n'est pas des plus critiques car nous avons finalement assez peu de surfaces agricoles. De plus, les marges de progrès abordées précédemment sont assez importantes. Encore faut-il obtenir les financements nécessaires.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Marion Botta au 04 67 20 88 16
botta@herault.chambagri.fr



Michel Pontier,
élu à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault.
Photo © Marc Ginot.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2013, il existe une Fédération Départementale des Associations Syndicales Autorisées d'irrigation dans l'Hérault (FDAI34). Elle accompagne les ASA d'irrigation du département afin de pérenniser ces structures et les ouvrages tout en améliorant la gestion de l'eau au sein de leur périmètre.

Une ASA d'irrigation, c'est quoi ? Un groupement de propriétaires fonciers dont le but est de créer et d'entretenir des ouvrages en commun pour permettre l'irrigation des parcelles.

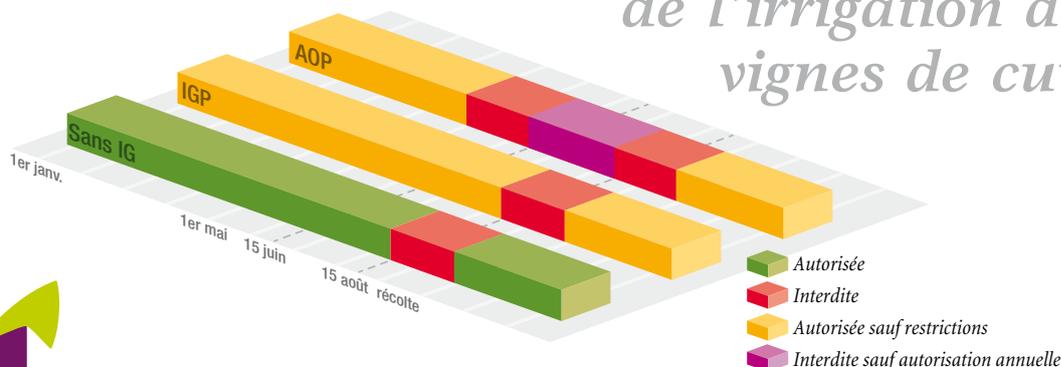
CHIFFRES-CLÉ

Les ASA d'irrigation, adhérentes à la FDAI 34 représentent 72 % des surfaces totales des ASA d'irrigation du département soit 7 100 ha.

Pour en savoir plus,
<http://www.herault.chambagri.fr/agriculture-durable/fdai34.html>

Vignes, lac du Salagou. Photo © cc by-nc-nd / www.photo-paysage.com

Cadre réglementaire de l'irrigation des vignes de cuve



Le Pilotage

de l'irrigation en viticulture de cuve

Le Pilotage de l'irrigation en viticulture de cuve Depuis 2006, l'irrigation s'ajoute aux techniques viticoles utilisables pour atteindre ses objectifs de production. Sans contrôle, l'irrigation peut avoir des répercussions négatives sur les caractéristiques du raisin* (dilution, perte d'arômes, qualité sanitaire...). Le calendrier réglementaire impose 1 à 2 périodes par an pendant lesquelles les arrosages sont strictement interdits (voir illustration cadre règlementaire).



Sur la base de connaissances physiologiques aujourd'hui maîtrisées, on sait que la période critique au cours de laquelle se décide le rendement de l'année en cours et de l'année suivante va de la floraison à la véraison. Ainsi, en choisissant le bon moment pour débiter les arrosages, il est possible de maximiser les effets de la technique en minimisant la quantité d'eau apportée. Plusieurs outils existent pour choisir quand commencer les arrosages.

Les premiers outils sont ceux qui donnent une information sur l'état de l'eau du sol (tensiomètres, Watermarks®, sondes capacitatives,...) Ces outils sont souvent en limite d'usage pour les sols de vigne compte tenu de leur forte hétérogénéité et du fort taux de cailloux. Cependant, il est possible d'utiliser des tensiomètres ou des Watermarks® en l'absence de cailloux, car ce sont des matériels peu chers et dont les règles d'utilisation sont relativement simples.

L'indicateur qui semble le plus pertinent est la plante elle-même. Quelques outils existent pour traduire l'état hydrique de la plante, avec des règles d'interprétation associées. Cependant, la plupart de ces outils sont chers (chambre à pres-

sion, flux de sève, dendrométrie) très techniques et nécessitent parfois un prestataire pour la prise de décision.

Il reste une méthode mise au point par la Chambre d'agriculture du Vaucluse et le Syndicat des Côtes du Rhône, basée sur l'observation des apex (extrémités des sarments en croissance). Cette méthode améliorée par la Chambre d'agriculture de l'Hérault délivre des règles de décision quant à l'arrosage des vignes en fonction de ses objectifs de production. Elle est actuellement diffusée via le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et une application gratuite pour Smartphone est en projet avec la collaboration de l'INRA, de l'Ecole d'Agronomie de Montpellier (SupAgro) et d'une société héraultaise (ENE0).

Pour plus d'informations ou pour suivre une formation au pilotage de l'irrigation prenez contact avec la Chambre d'agriculture.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
William Trambouze au 06 18 36 81 86
trambouze@herault.chambagri.fr

*De 2004 à 2010, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a expérimenté avec le soutien de plusieurs partenaires des règles du pilotage de l'irrigation des vignes à l'échelle de la parcelle.

VRAI OU FAUX

« Il suffit d'un dosage modéré, chaque semaine, pour assurer une bonne récolte de raisins. »

VRAI - Pour une efficacité optimale, il est recommandé de faire des apports à dose modérée (10 à 20 m³/ha/j) avec une fréquence hebdomadaire, soit 70 à 140 m³/ha à chaque apport. Ainsi, avec un pilotage précis, des apports annuels de 300 à 800 m³/ha sont suffisants pour garantir à la fois la quantité et la qualité des raisins souhaitée.

Agriculture et eau potable de **qualité**

C'est compatible!

L'eau est une ressource précieuse

*La préserver relève du devoir de chacun,
et de nombreuses initiatives témoignent déjà d'une forte
mobilisation de la profession agricole sur cet enjeu essentiel.*

La Chambre d'agriculture de l'Hérault accompagne de plusieurs manières les agriculteurs du département pour anticiper les menaces et favoriser de nouvelles pratiques. C'est la vocation de 25 groupes «viti-culture durable» et le réseau de Fermes DEPHY en Basse Vallée de l'Hérault animé depuis 2012. Chaque quinzaine durant la période végétative, les exploitants se réunissent en compagnie d'un conseiller viticole et observent maladies et ravageurs, raisonnent la mise en œuvre de stratégies de protection et de conduite du vignoble. Plus particulièrement pour la maîtrise de l'entretien du sol, des formations



«Raisonnement du désherbage» sont proposées. Le réseau des «Fermes DEPHY» a été créé pour répondre au besoin du plan ECOPHYTO, dans le cadre de la diminution des intrants, notamment pour préserver la qualité de l'eau. Il s'agit d'un réseau d'acquisition de références et de démonstration de systèmes économes en produits phytosanitaires.

Résultats des fermes DEPHY consultables sur : <http://www.ecophytopic.fr/>

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Améline Moutard au 06 16 61 47 96
moutard@herault.chambagri.fr

Les aires de lavage

Exemple de la CUMA Mauguio

La CUMA de Mauguio est un acteur incontournable de l'agriculture de l'est héraultais. Elle est fortement impliquée dans un maintien d'une bonne qualité de l'eau sur le secteur. C'est pour cela que la CUMA s'est dotée d'une aire de remplissage lavage des appareils de traitements.

**Remplir et laver
les machines tout
en protégeant
l'environnement**

Avec cet équipement, les salariés de la CUMA peuvent remplir et laver les machines facilement, tout en protégeant l'environnement. Cette aire,

en partie financée par le fond européen Feader et l'Agence de l'eau et conçue par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, traite de façon automatisée l'ensemble des effluents produits par la CUMA. Au service des agriculteurs adhérents, la CUMA joue aussi son rôle de vitrine d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44
auvergne@herault.chambagri.fr

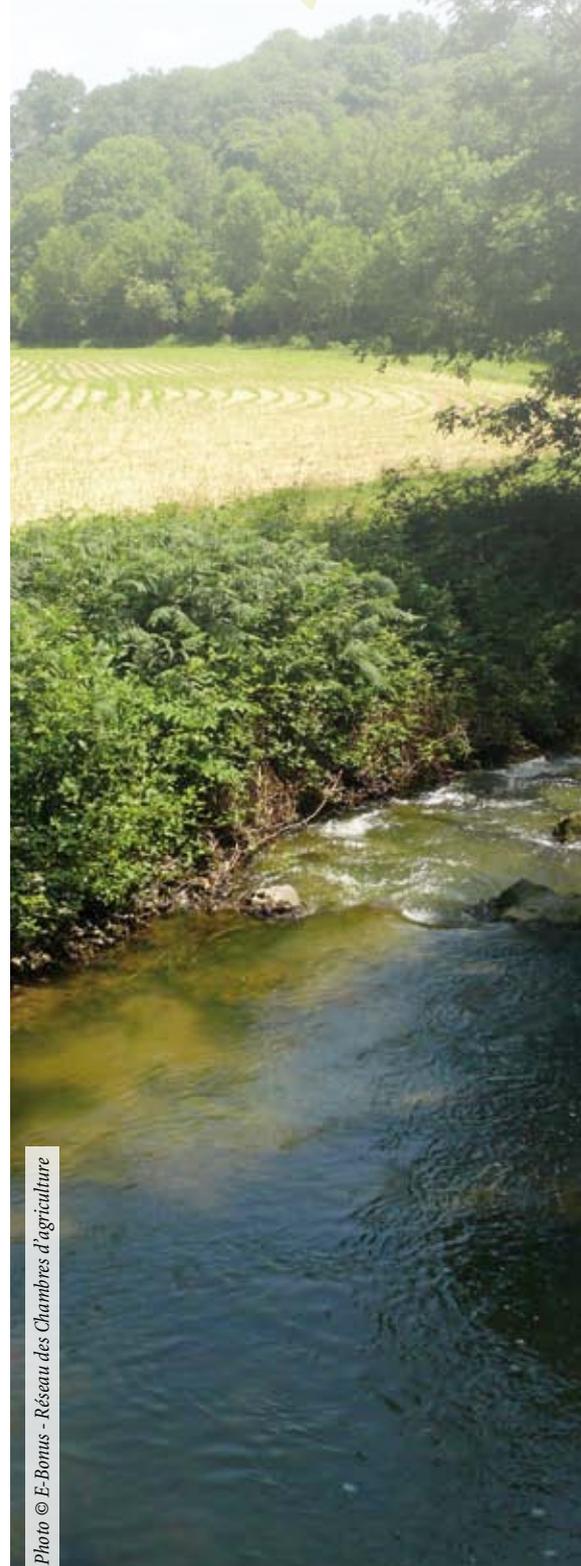
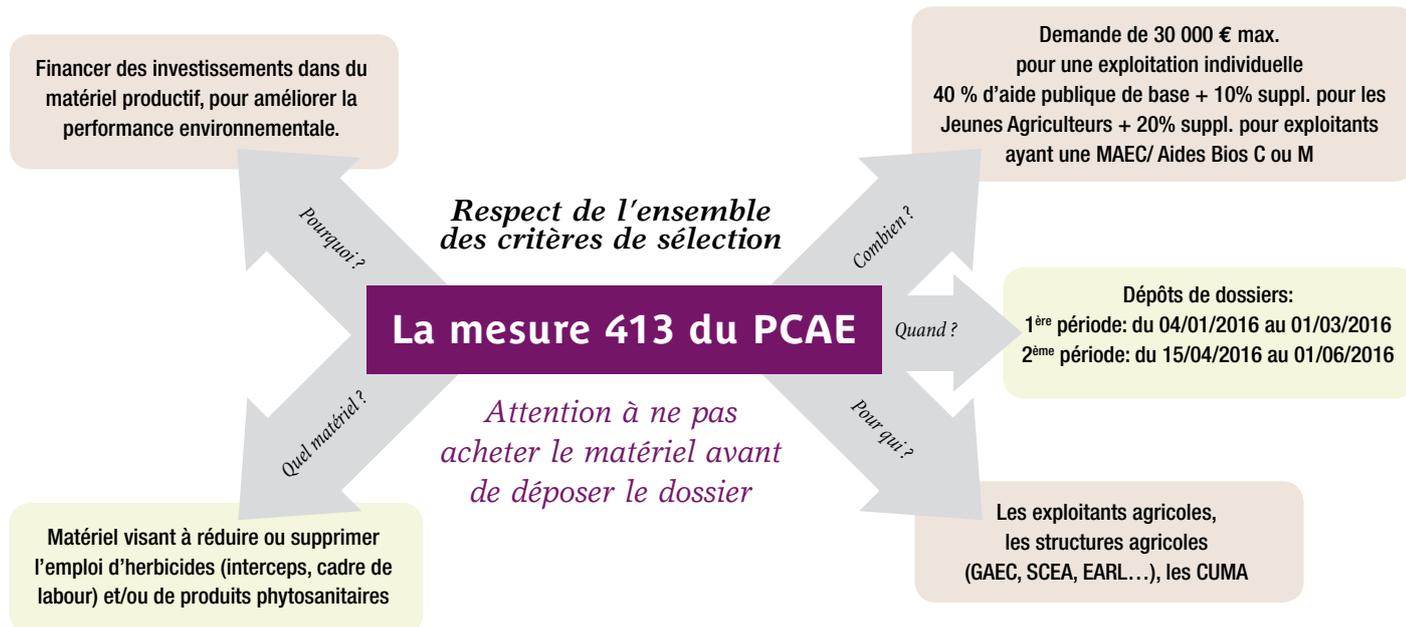


Photo © E-Bonus - Réseau des Chambres d'agriculture

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation

des Exploitations Agricoles, remplace le PVE depuis 2015



Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault : Marie Francès au 06 18 36 81 94 ou Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44

VRAI OU FAUX

«J'ai réalisé le contrôle technique de mon pulvérisateur, il est donc bien réglé maintenant.»

FAUX - L'appareil n'est pas réglé lors du contrôle sauf prestation supplémentaire du contrôleur. Bien régler son pulvérisateur, c'est gagner de la marge de sécurité lors des pulvérisations, afin de garantir une stratégie de protection phytosanitaire efficace pouvant permettre une économie de temps et de produits.

Michel Pontier, élu à la Chambre d'agriculture de l'Hérault, explique : «il faudrait approfondir les mesures incitatives pour les agriculteurs : cela pourrait se traduire par une prime à la casse des vieux pulvérisateurs, par des formations sur le réglage»
«Quand on traite le bon jour, à la bonne heure et au bon taux d'hygrométrie, on améliore considérablement l'efficacité.» conclut-il.

ET DEMAIN ?

Les diverses expériences nous montrent que l'agriculture est tout à fait compatible avec une eau de qualité. Dans les années qui viennent, le nombre de captages sur lesquels les agriculteurs devront faire évoluer leurs pratiques va être multiplié par 2 dans l'Hérault, passant de 13 à 23 captages. Des moyens seront mobilisés pour accompagner les exploitants agricoles dans ces démarches.

L'implication des agriculteurs

pour préserver la qualité de l'eau

L'Accord Cadre signé en 2015 entre l'Agence de l'Eau et la Chambre d'agriculture permet de renforcer l'accompagnement des démarches de captages prioritaires. Les animateurs de captages bénéficieront ainsi de l'appui et de l'expérience des conseillers (suivi technique, mise en place de formations adaptées, sensibilisation...) de la Chambre d'agriculture.

Témoignage de Yannis Gilbert (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron) et Wesley Riochet, Mairie de Murviel les Béziers

A Murviel les Béziers, impliquer les acteurs locaux dans le programme d'actions ambitieux de la démarche captage prioritaire en place depuis 2010, constitue un enjeu fort. Sur un territoire principalement viticole, animée par la Mairie de Murviel, et impulsée par le Syndicat mixte, la démarche s'adresse à tous, acteurs agricoles et non agricoles. Il s'agit de mobiliser le plus grand nombre pour faire évoluer les

pratiques et réduire durablement la pression agricole sur la ressource en eau. Aussi, chaque agriculteur est sensibilisé au développement de «bonnes pratiques» :

- La réduction, voire la suppression des herbicides sur l'exploitation, grâce à des outils financiers. Les Mesures Agro-Environnementales (MAE), aides attribuées pour 5 ans, finance en partie l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique. L'utilisation des intercepts s'est d'ailleurs pérennisée sur le territoire.
- L'enherbement naturel des inter-rangs : cette pratique est testée avec succès, et il existe une MAEC depuis 2015 qui finance la mise en place de l'enherbement (un inter-rang sur quatre).
- L'enherbement des tournières : cette action simple permet un gain de temps sur l'entretien des parcelles, et contribue à limiter le ruissellement sur un bassin versant.

Entretien avec Dominique Colin,

Directeur de la délégation de l'agence de l'eau

Rhône Méditerranée Corse

M. Colin, vous avez pris vos fonctions il y a quelques semaines seulement, pouvez-vous nous décrire la mission de l'agence de l'eau envers les agriculteurs?

L'agence de l'eau est un établissement d'Etat dont la gouvernance est partagée entre élus, Etat et usagers. Les agriculteurs comme d'autres acteurs sont présents au comité de bassin au sein du collège des usagers.

Une des grandes missions de l'agence de l'eau est de soutenir les projets répondant aux objectifs du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Les orientations de celui-ci visent la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Quels types de projets soutenez-vous concrètement?

Sur l'aspect quantitatif, l'agence n'est pas contre le développement de l'irrigation. Notre mission est d'assurer la disponibilité de la ressource pour tous, pour l'ensemble des usages. Ainsi, les ASA (associations syndicales autorisées) peuvent être soutenues pour étudier et mettre en œuvre la modernisation de leur réseau, limiter leur prélèvement d'eau.

Pour exemple, l'ASA de Gignac a œuvré pour un partenariat gagnant-gagnant. Elle s'est engagée à réduire ses prélèvements dans le fleuve Hérault en proposant une modernisation de l'outil de répartition et du système agricole.

En finançant le matériel d'irrigation en goutte à goutte à hauteur de 40%, partenariat avec l'agence de l'eau a permis de convertir 80% des agriculteurs et ainsi d'économiser 20 millions de m³ d'eau par an.

Et directement pour l'agriculteur, comment cela se traduit-il ?

L'agence de l'eau soutient les actions notamment

du monde agricole, avec des financements qui ont triplé en trois ans, pour diminuer les prélèvements dans les cours d'eau et les nappes en déficit et supprimer les pollutions omniprésentes dans la région, dues à l'utilisation d'herbicides. Pour un agriculteur, cela se traduit par des aides à l'investissement ou à travers les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques, l'objectif étant de limiter l'emploi d'herbicides. Concernant les financements de l'agence de l'eau de 2007 à 2014, 384 agriculteurs de l'Hérault ont reçu 2,7 millions d'euros d'aides à l'investis-

Inciter les usagers à faire évoluer leurs pratiques grâce aux aides à l'investissement

sement et en 2015 pour les MAEC, 165 agriculteurs ont bénéficié de 870 000 € soit plus de 5 000 € par exploitant (ce financement ayant

également appelé des fonds FEADER.)

L'Agence incite également les organisations de producteurs et les Organisations de gestion à mettre en œuvre des démarches collectives afin que les changements de pratiques s'inscrivent dans le temps.

C'est la raison pour laquelle un accord cadre a été signé avec la Chambre d'agriculture cette année?

Le premier enjeu réside dans la volonté partagée par la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau de créer un cadre de discussion, d'échange, sur des sujets souvent complexes. L'objectif est de mieux se comprendre, de mieux construire des solutions intégrant les considérants environnementaux et les besoins exprimés pour une agriculture durable.

L'accord-cadre signé pour 4 ans entre la Chambre d'agriculture de l'Hérault et l'agence de l'eau apporte une vision transversale à moyen et long terme sur le thème de l'eau. Il a permis de définir des objectifs autour desquels on se rassemble et on construit. Il soulève de nouveaux enjeux comme celui du changement climatique ou la connaissance des lagunes littorales.



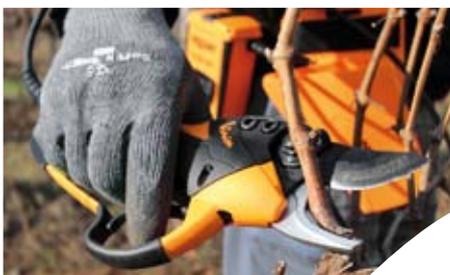
Etang et Roselière. Photo © Claude Cerdon.

FIN DE DOSSIER

INNOVA NEWS



Blue Cab 4 par New Holland Agriculture.



Sécaters électroniques par Pellenc.

Lauréats SITEVI 2015

Voici une sélection sur 18 produits retenus par le jury, de quelques nouveautés tirées du Palmarès de L'innovation au SITEVI 2015 à Montpellier.

Comme chaque année une foultitude d'innovations a attesté de l'esprit novateur des constructeurs inspirés par les filières agricoles.

MÉDAILLE D'OR

Système de filtration cabine catégorie 4 : Blue Cab 4 par New Holland agriculture.

Concept de cabine innovant, intégrant non pas une mais deux filtrations en un seul système permettant la protection de l'utilisateur.

MÉDAILLE D'ARGENT

Sécaters électroniques pour la viticulture et l'arboriculture par PELLENC.

L'innovation porte sur la gestion de la $\frac{1}{2}$ ouverture de la tête de coupe grâce à un capteur optique. L'appareil est plus performant, plus ergonomique, très maniable et moins consommateur d'énergie.

CITATIONS

Verre fluorescent par Verallia/VOA

La bouteille fluorescente séduira sans conteste un public jeune et sensible au packaging. Bluffante la bouteille qui est complètement transparente à la lumière du jour devient bleu fluorescente à la lumière noire.

SKID DE THERMOVINIFICATION PAR CLAUGER

Par une production simultanée de chaud et de froid, il offre la possibilité de chauffer ou refroidir la vendange tout en récupérant l'énergie pour refroidir ou chauffer un autre liquide, ce qui représente une économie d'énergie de 20 à 30% par rapport à une solution traditionnelle.



Verre fluorescent par Verallia.

Un avenir pour la filière amande

L'amande française, un marché très ouvert et déficitaire

La consommation française d'amandes toutes origines confondues est d'environ 30 000 tonnes par an. Cette consommation se fait à travers tous les produits transformés par l'industrie agroalimentaire, qui utilise des amandes dans ses process de fabrication : confiserie, nougat, calissons, dragées, etc.

Aujourd'hui, deux pays sont leaders sur le marché : les Etats-Unis (900 000 tonnes) et l'Australie (150 000 tonnes). A titre de comparaison, la production française est d'environ 200 tonnes, soit 0,66% de la consommation.

La coopérative Sud Amandes est le principal acteur français : elle regroupe plus de 100 producteurs et commercialise plus de 65% de la production

En partenariat avec la coopérative Sud Amandes, la Chambre d'agriculture de l'Hérault accompagnera tout projet de plantation d'amandiers

Malgré une hausse des cours de 80% en deux ans, la demande reste croissante et le marché semble très favorable dans les années à venir. Les industriels fabriquant du haut de gamme veulent de l'amande française afin d'élaborer des produits d'origine leur permettant d'avoir un produit différencié. Aujourd'hui cette amande est rare. Sud Amandes doit doubler sa production afin de répondre aux besoins croissants des industriels. Par corrélation, la rémunération des producteurs se verrait augmentée de plus de 40 % grâce à une optimisation de son outil de cassage (autour de 7,5 €/kg amandons). La casserie située à Garons peut traiter jusqu'à 600 T d'amandons à l'année. Elle est la seule référence nationale et n'a plus à démontrer son savoir-faire en compétences humaines et techniques. Des opportunités sont à saisir !

Une culture rustique, peu gourmande en main d'œuvre et en traitements

L'amandier est un arbre rustique, relativement facile à prendre en main par rapport aux autres espèces fruitières. Mais attention ! Même si les interventions sont peu nombreuses, elles doivent être très rigoureuses. Par le passé, des plans de relance ont échoué du fait du manque de suivi des vergers car l'amandier était considéré comme un arbre qui «pousse tout seul» sur des sols non irrigués. Ces échecs ont contribué à véhiculer une mauvaise image de la culture. Aujourd'hui, la maîtrise est bien meilleure et

les producteurs qui s'impliquent dans leur verger ont de très bons résultats. Il faut une personne à temps plein pour 20 ha de

plantation soit 70 à 80 h/ha. La récolte est mécanique et peut se faire à une ou deux personnes à raison d'un hectare par jour au minimum. Afin d'optimiser les investissements, les projets doivent être de 5 ha minimum.

Sud Amandes est partenaire de la Chambre d'agriculture de l'Hérault : mise en place de formations, participation à la réalisation du guide SudArbo®. Ces outils doivent accompagner le développement de la filière et de la structure, en termes de volumes et de nombre d'adhérents.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Cyril Sévely au 06 26 53 09 61
sevely@herault.chambagri.fr



Photo © Sud amandes.

Sur le chemin de la signalisation

Entre affichage publicitaire et signalisation routière, comment s'y retrouver ?

Nombreux sont les professionnels qui souhaitent signaler leurs activités commerciales sur les axes routiers et tout aussi nombreux les usagers de la route qui apprécient d'être guidés efficacement dans leurs déplacements. Dans cette perspective, la préservation des paysages est essentielle.

L'affichage publicitaire regroupe les supports mis en place par des structures publiques ou privées, ayant pour objectifs de guider les personnes vers une activité, d'indiquer cette activité sur place ou encore de donner des informations sur un produit, un service.

- L'enseigne signale une activité sur le lieu où elle est exercée, elle est apposée en façade ou au sol. Implantation :
 - Scellée au sol : 6m² maximum hors agglomération et dans agglomération < 10 000 habitants ou 12m² dans agglomération > 10 000 habitants.
 - Fixée au mur : 15% de la surface de la façade si > 50m² et 25% si < 50m².
- La publicité est destinée à informer le public ou à attirer son attention sur un produit, un service, un lieu. Elle est interdite hors agglomération.

Elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable (modèle cerfa14799*01).

Implantation :

- Scellée au sol : < 12m² agglomérations de > 10 000 hab uniquement)
- Fixée au mur : 4m² dans agglomération < 10 000 hab ; 12m² dans agglomération > 10 000 hab.

Les préenseignes dérogatoires indiquent la proximité d'un monument historique, d'une activité culturelle et d'une activité liée à la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales. Depuis le 13 juillet 2015, seules ces activités peuvent en bénéficier.

Implantation :

- Hors agglomération sur terrain privé avec autorisation du propriétaire à 5m du bord de la route et dans un rayon de 5km maximum autour de l'activité.
- Limitée à deux pour les produits du terroir
- 1m x 1m50

La signalisation routière est implantée sur le domaine public par le gestionnaire de la voirie pour informer les usagers de la route. Les panneaux routiers de direction (type D), d'indication (type CE), d'information locale (type DC) participent à cette signalisation.

Exemple d'enseigne.



Exemple de publicité.



*En signalétique routière,
la préservation des
paysages est essentielle*

3 solutions

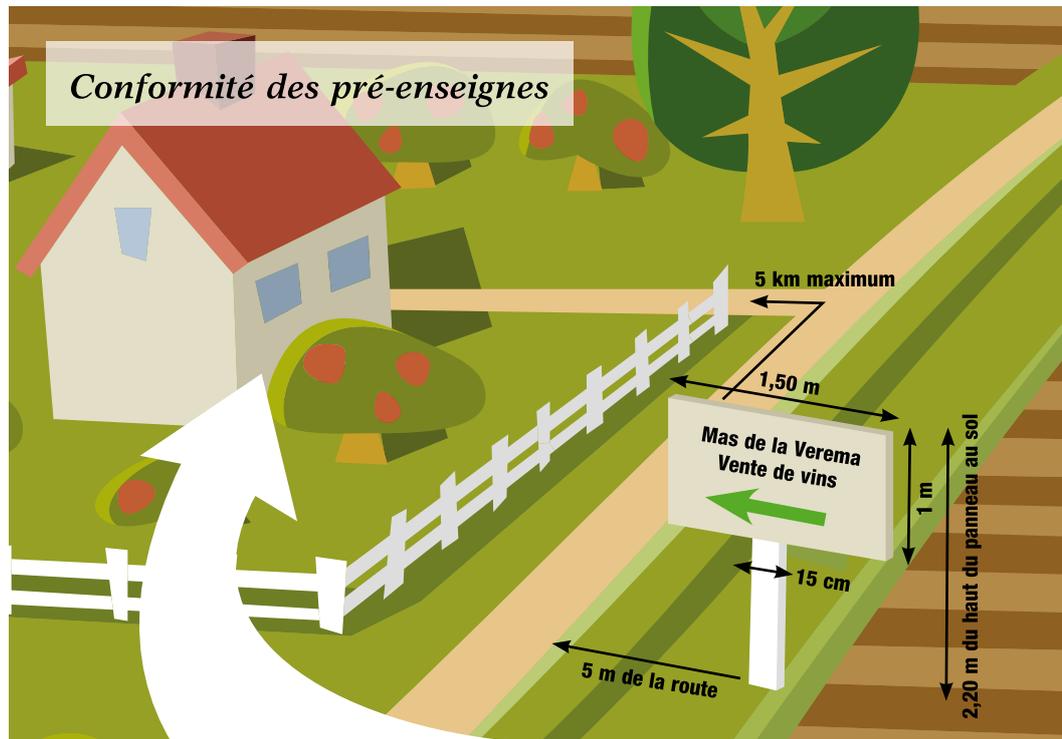
Exemple de signalisation d'indication.



Exemple de panneau de direction.



Conformité des pré-enseignes



La signalisation d'information locale (SIL, panneaux type DC) : un dispositif pour l'ensemble des activités touristiques.

Hébergements, restauration, loisirs, produits de la vigne et des terroirs, artisanat d'art font l'objet d'une signalisation routière spécifique et harmonisée mise en œuvre par le Conseil Départemental et Hérault Tourisme depuis près de 15 ans. Ce dispositif s'applique sur les routes départementales en dehors des agglomérations. Pour en bénéficier les demandeurs doivent s'inscrire dans une démarche qualité portant sur l'accueil de public (ex : Bienvenue à la ferme, Tourisme Sud de France, Accueil Paysan...) et s'engagent à enlever leur publicité.

Sur ces panneaux, un pictogramme illustre l'activité et le logo de la marque est précisé.

Visuel F : exemple de panneau SIL

Bienvenue à la Ferme : la marque 100% producteurs

Bienvenue à la Ferme est une marque créée il y a plus de 25 ans par les Chambres d'agriculture. Avec plus de 6 000 producteurs référencés, c'est le premier réseau français en matière de vente directe et d'accueil à la ferme. Il propose une

offre diversifiée regroupée en quatre thématiques : produits fermiers, restauration, séjours et loisirs à la ferme. Elle est encadrée par une charte éthique et des cahiers des charges spécifiques garantissant la qualité de l'offre.

Tourisme Sud de France : le label régional des professionnels du tourisme

La Région Languedoc-Roussillon fédère plus de 1 000 professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, prestataires de loisirs ...) autour du label régional. Parmi l'offre proposée 322 producteurs sont référencés pour la plupart dans la catégorie «caveaux et points de vente».

La signalisation, régie par un ensemble de règles, peut rendre parfois difficile l'indication des activités sur les axes routiers.

Elle n'est toutefois pas le seul moyen utilisé par l'utilisateur de la route. La généralisation des GPS et le boom des smartphones lui permettent souvent d'arriver à bon port sans encombre. Il suffit pour le professionnel de bien mentionner les coordonnées GPS de son établissement dans tous les supports de communication et applications sur lequel il est référencé.

Contact à la Chambre d'agriculture
Virginie Fernandez au 06 18 36 83 06
fernandez@herault.chambagri.fr





Agrilocal, c'est du local!



Photo © Agrilocal Calvados.

Agrilocal 34 va bientôt souffler ses deux bougies ! Cette plateforme virtuelle qui met en relation les fournisseurs et les acheteurs de la restauration hors domicile est un outil désormais bien implanté dans les territoires du département. Depuis début 2014, les acheteurs ont

lancé 260 consultations pour faire leur marché en produits locaux auprès des fournisseurs de la plateforme.

Qui sont les acheteurs de Agrilocal ?

Essentiellement aujourd'hui des collègues gérés par le Conseil départemental ; début 2016, ce public va se diversifier vers les écoles, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, et plus largement toute la restauration collective (pourvu que la structure ait capacité à cuisiner sur place), ce qui va densifier la demande de produits locaux de la part des établissements publics proches de chez vous.

Qui sont les fournisseurs sur Agrilocal ?

85% des fournisseurs référencés sur la plateforme sont des agriculteurs du département de l'Hérault : 205 producteurs proposent une offre locale en productions agricoles. Aujourd'hui, ce sont principalement des agriculteurs producteurs de fruits et légumes qui sont référencés (68%) à côté des producteurs de viande qui sont majoritairement sollicités sur Agrilocal !

Agrilocal permet de référencer des agriculteurs individuellement ou des agriculteurs regroupés qui veulent répondre collectivement aux cuisiniers.

En 2016, Agrilocal va évoluer vers des marchés publics plus importants ; cela permettra aux agriculteurs de fournir de plus grands volumes de produits, à livrer sur l'année et plus seulement au coup par coup.

Avec Agrilocal, les convives sont ils sûrs de manger des produits locaux ?

Oui, car les cuisiniers qui adhèrent à Agrilocal cherchent des produits d'ici et pas d'ailleurs ! Et grâce aux critères de sélection qu'ils choisissent, grâce à l'information directe que reçoivent les producteurs référencés, un lien privilégié s'instaure entre la demande et l'offre locale. Pour de grands ou petits volumes, toute l'année ou saisonnièrement, vous pouvez utiliser Agrilocal à votre rythme, sur votre territoire ou sur le chemin de vos tournées de livraison... n'hésitez pas à rejoindre la plateforme, elle est à votre service pour découvrir ou développer le circuit de distribution de la Restaurations Hors Domicile.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Laure Tézenas du Montcel au 06 18 36 81 71
tezenas@herault.chambagri.fr

Anaïs Teissonnier (Advah) au 06 18 36 83 20
teissonnier@herault.chambagri.fr

Légumes. Photo © Agrilocal Allier.

Pinède : un revenu supplémentaire

Le 06 novembre dernier, agriculteurs et forestiers se sont retrouvés à Mèze sur les propriétés de deux exploitants agricoles. Ils ont échangé sur la valorisation des boisements spontanés de pin d'Alep, et la gestion des bords de parcelles agricoles, potentiellement générateurs de produits commercialisables.

Cette matinée organisée en partenariat par la Chambre d'agriculture de l'Hérault et le Centre régional de la propriété forestière, avec la participation de la DDTM 34 et de la Société Forestière en charge des chantiers et de leur

regroupement, a permis aux participants de découvrir les possibilités de gestion forestière d'une pinède en fonction d'objectifs recherchés, ici, chasse, atténuation des risques d'incendie, nettoyage des bords de parcelles agricole.

Les produits issus de ces exploitations ont été valorisés en bois énergie (plaquette) mais aussi en bois de sciage (palette) constituant ainsi un nouveau revenu au propriétaire.

Bien entendu, tout autre type de boisement peut également trouver un débouché. Nous sommes à votre écoute pour vous informer à ce sujet.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Clélia Saubion au 06 18 36 83 07
saubion@herault.chambagri.fr



Débardage de bois pour l'énergie. Photo © Clélia Saubion.

Vitiplantation,

le portail de gestion des autorisations de plantations

L'enregistrement est nécessaire pour tous les professionnels qui ont ou auront des projets de plantations.

Pour s'inscrire:
taper **VITIPLANTATION** dans **moteur de recherche internet**.

Les prérequis sont un n°SIRET actif et le n°CVI mis à jour.

Parce que la transition peut être compliquée et

peut avoir des conséquences néfastes sur vos autorisations de plantations à venir, la Chambre d'agriculture propose un accompagnement personnalisé pour :

- Votre inscription sur le site Web Vitiplantation.
- La conversion de vos anciens droits de plantation.
- La gestion de vos autorisations de replantations, plantations anticipées et plantations nouvelles.

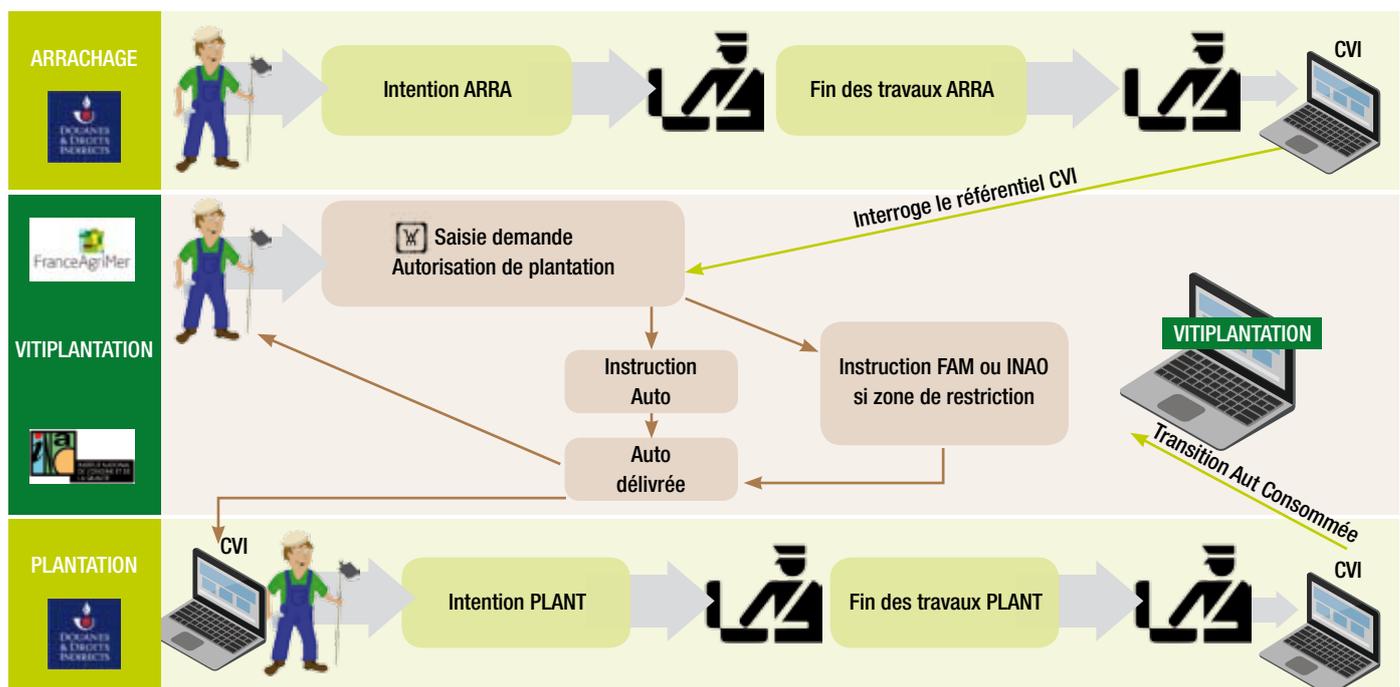
- Le suivi de vos différentes autorisations en cours de validation ou validées.

- La gestion de vos replantations.

Le service viticulture de la Chambre d'agriculture est là pour vous accompagner et vous renseigner sur les modalités de cette démarche.

Contact à la Chambre d'agriculture
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
lallemand@herault.chambagri.fr

A quel moment venir sur Vitiplantation ?



Le boisement agit sur la qualité des **eaux** en zone de captage

Portrait de conseiller

Clélia Saubion, conseillère en forêt - agroforesterie - truffes



Photo © Clélia Saubion.

Ce n'est pas un hasard si Clélia Saubion occupe ce poste aujourd'hui à la Chambre d'agriculture de l'Hérault car elle aime les arbres depuis toute petite.

Après plusieurs années comme expert forestier pour une coopérative en Aquitaine, elle rejoint la Chambre d'agriculture de l'Hérault en avril 2013.

Depuis ce jour, elle a considérablement développé le potentiel en conseillant directement des agriculteurs - pas moins de dix projets par an - et en proposant des formations.

Quels propriétaires font appel à ses services ?

Vous ne l'imaginez peut être pas mais la valorisation de l'arbre est sacrément bénéfique dans l'exploitation :

Que ce soit pour protéger du vent (et chez nous, c'est utile !), pour protéger les cultures, pour endiguer l'érosion du sol, pour limiter les pressions incendiaires ou encore comme complément fourrager pour les éleveurs, la plantation de haies est une véritable plus-value environnementale avec de multiples essences productives (bois d'œuvre, petits fruitiers, bois artisanaux...) Et la PAC dans la conditionnalité en tient compte.

Car si aujourd'hui les SIE (surfaces d'intérêt écologique) sont à 5%, elles passeront à 10 puis à 15% dans les années à venir.

Par ailleurs, l'entretien d'une forêt d'agriculteur est une mesure incitative des pouvoirs publics puisque une part des montants des travaux peut être défiscalisée.

Les appellations viticoles ou les collectivités territoriales sont elles aussi intéressées car le boisement agit durablement sur la qualité des eaux en zone de captage. Les arbres aident à la stabilisation des berges, à tamponner le climat et à garantir une biodiversité qui permet le développement d'auxiliaires de culture.

La mosaïque paysagère dans un département

garantit une variété des espèces.

Si le reboisement correspond pour certains à une philosophie, il faut penser que c'est un processus à long terme. C'est aujourd'hui que les projets sont nécessaires pour que les effets soient mesurables dans une décennie. En effet, 8 à 10 ans sont nécessaires pour qu'une haie soit à maturité.

La valorisation de l'arbre apporte des bénéfices non négligeables aux exploitations

Aussi, Clélia vous accompagne à travers des formations sur la valorisation forestière et sur la règlementation.

Elle propose également des prestations individuelles comme le diagnostic du potentiel forestier (cartographie, valorisation) mais aussi elle étudie sur des exploitations viticoles, maraichères, grandes cultures ou d'élevage des projets à la plantation pour des investissements qui restent très raisonnables.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Clélia Saubion au 06 18 36 83 07
saubion@herault.chambagri.fr

VIE DE L'ENTRE PRISE

Retraite et sécurité sociale

Depuis la loi du 20 janvier 2014 n°2014-40, l'article L.161-22 du code de la sécurité sociale oblige tout demandeur d'une retraite à cesser préalablement toutes ses activités.

Ainsi, un double actif non salarié agricole et salarié doit cesser ses deux activités pour pouvoir prétendre à sa retraite non salariée agricole et/ou salariée.

Contact au Pôle info retraite agricole
Céline Ouitis au 04 67 92 23 54



Fiscalité agricole : le régime du forfait agricole remplacé par un régime de micro-bénéfices

Dans le prolongement des travaux des assises de la fiscalité agricole en faveur d'«une fiscalité plus simple», les députés ont adopté le remplacement du régime du forfait agricole, créé en 1949 et déterminé à partir de critères physiques (surface, catégorie d'exploitation, zone géographique) par un régime de «micro-bénéfices agricoles».

Actuellement, certains exploitants agricoles, qui ont une moyenne maximale de recettes sur deux années consécutives de 76.300 euros TTC, sont imposés en fonction d'une évaluation forfaitaire de leur bénéfice, non à partir des revenus de l'activité.

Avec le nouveau régime, qui s'appliquera de

manière progressive à compter de l'imposition des revenus 2016 (déclarés en 2017), le revenu imposable sera égal aux recettes réelles diminuées d'un abattement forfaitaire pour les charges de 87 % (sur le même principe que pour les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)). Par ailleurs, le seuil du régime de micro-bénéfices agricoles est fixé à 82.200 euros HT sur une moyenne de trois années consécutives, au lieu de 76.300 euros TTC sur deux ans auparavant pour le forfait.

Permanences de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, gratuites par téléphone tous les jours entre 14h30 et 15h30 en vis-à-vis

un mercredi sur deux de 14h à 17h30 sans rendez-vous.

Contact Anthony SUDRE, juriste en droit fiscal et droit des sociétés au Service juridique des agriculteurs
au 04 67 92 23 54 - fdsea34@saporta.net



RÉSULTATS ENQUÊTE LECTORAT

Nous remercions les 475 exploitants qui ont répondu à l'enquête de lectorat de Chambre info.

Nous sommes satisfaits des résultats puisque vous êtes 2/3 à le lire régulièrement et que vous notez à 7/10 votre satisfaction sur le contenu.

60% d'entre vous seraient intéressés de recevoir des newsletters intermédiaires, chose que nous allons étudier.

AB Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

DIVERSIFICATION

Rotation : quelle alternative pour la monoculture du blé dur? **NOUVEAU**

Objectifs : Acquérir les bonnes pratiques et techniques liées à ces cultures (blé dur, Colza, pois protéagineux et le pois chiche).

Public : Secteur Capestang, Agde et Clermont l'Hérault.

Lieux : Céréaliers du département de l'Hérault.

Dates : Les 05 février et 07 avril 2016.

Durée : 7h (en demi-journée)

Coût : 300 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Jennifer STADLER - LEBLOND 04 67 20 88 59

MONTAGNE / ÉLEVAGE

Être capable d'évaluer la situation de son exploitation au regard de la nouvelle PAC

Objectifs : Acquérir les connaissances pour évaluer la situation de son exploitation aux regards des exigences liées aux paiements des nouvelles aides de la PAC 2015/2020.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Selon secteur.

Dates : Les 05 et 12 février.

Durée : 7h

Coût : 310 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Jennifer STADLER - LEBLOND 04 67 20 88 59

INFORMATIQUE

Atelier bureautique

Objectifs : Être capable d'utiliser les outils informatiques tels que les logiciels de tableur et de traitement de texte, ainsi que de maîtriser internet.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Centre informatique du CFPPA de Pézenas :

Dates : De janvier à juin, sur module.

Durée : 70h

Coût : 465 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Jennifer STADLER - LEBLOND 04 67 20 88 59

Mes parcelles

Objectifs : Permettre aux agriculteurs de se familiariser avec l'outil informatique Mes Parcelles, logiciel en ligne de gestion d'intervention dans l'exploitation agricole.

Public : Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité qui ont souscrit à l'abonnement «Mes Parcelles»
Dates et lieux : Tout au long de l'année, selon les déplacements des participants.

Durée : 7h

Coût : 350 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Gaëlle ROMAN FAURE 06 40 21 60 73

Ma cave **NOUVEAU**

Objectifs : Permettre aux agriculteurs de se familiariser avec «Ma Cave» outil informatique de gestion des parcelles.

Public : Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité qui ont souscrit à l'abonnement «Ma Cave»

Dates et lieux : Tout au long de l'année, selon les déplacements des participants.

Durée : 7h

Coût : 350 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Gaël JOUVET 06 18 36 83 65

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 04 67 36 47 26
fabre@herault.chambagri.fr

Consultation en ligne du catalogue
www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html

COMMERCE

Réussir sa commercialisation : Stratégie - plan d'action

Objectifs : Permettre aux stagiaires de construire une politique commerciale : étude de marché, stratégie et plan de marchéage.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : Les 22 - 24 - 25 mars, 05 - 07 et 08 avril 2016.

Durée : 42h

Coût : 1050 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Carole FOUCRIER 04 67 20 88 53

Comment développer mon entreprise sur le marché bio

Objectifs : Permettre aux porteurs de projets de s'engager ou pas sur le marché du bio.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : Le jeudi 31 mars 2016.

Durée : 7h

Coût : 200 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Carole FOUCRIER 04 67 20 88 53

Réaliser son étude de marché

Objectifs : Permettre aux stagiaires qui souhaitent s'installer en agriculture sur des productions dites atypiques ou développer ces dernières d'élaborer son étude de marché.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : Les 03-04-19-20 mai et 17 juin 2016.

Durée : 35h

Coût : 704 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Carole FOUCRIER 04 67 20 88 53

ENVIRONNEMENT

Apprendre à sur greffer les arbres fruitiers

Objectifs : Greffer de nouveaux arbres existants selon la méthode anglaise.

Public : Exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité.

Lieux : A définir

Dates : Mars 2016.

Durée : 14h

Coût : 490 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Cyril SÉVELY 04 67 20 88 41

Optimisez vos traitements avec la méthode OPTIDOSE®

NOUVEAU

Objectifs : Comprendre l'outil et adapter son usage à l'exploitation. Optimiser ses traitements avec la méthode OPTIDOSE®. Renforcer les techniques de réglage pour réduire les doses de produits. Améliorer l'application et maintenir l'efficacité de la protection.

Public : Viticulteurs de la région.

Lieux : A définir

Dates : A définir.

Durée : 14h

Coût : 400 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Nadine BALS 04 67 36 47 24

Gérer l'eau au sein d'un réseau collectif **NOUVEAU**

Objectifs : Appréhender la gestion de l'eau d'un réseau d'irrigation collectif pour optimiser la ressource. Acquérir une méthode d'une meilleure répartition de l'eau. Pérenniser son réseau.

Public Gestionnaire de réseau collectif.

Lieux : A définir

Dates : Mars et avril 2016.

Durée : 14h

Responsable de stage : Jennifer STADLER - LEBLOND 04 67 20 88 59

Entretien des cours d'eau

NOUVEAU

Objectifs : Acquérir une méthode pour entretenir son cours d'eau. Réduire la vulnérabilité de son exploitation face aux inondations.

Public Agriculteurs de l'Hérault.

Lieux : A définir

Dates : Avril / mai 2016.

Durée : 14h

Responsable de stage : Jennifer STADLER - LEBLOND 04 67 20 88 59

COMMUNICATION

Accueil en anglais, pays cœur d'Hérault - NOUVEAU

Objectifs : Être capable de se positionner face aux attentes spécifiques des clientèles étrangères. Permettre aux producteurs d'acquérir des compétences dans l'accueil en anglais pour vendre leurs produits et leur territoire.

Public : Agriculteurs et coopératives du pays cœur d'Hérault (La communauté de communes du Lodévois et Larzac, communauté de communes Vallée de l'Hérault, communauté de communes du Clermontais)

Lieux : Aumelas, Salelles et St Félix

Dates : Les 08 - 22 et 29 février 2016.

Durée : 14h (en demi-journée les 08 et 22 février)

Coût : 300 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Jennifer STADLER - LEBLOND 04 67 20 88 59

DÉGUSTATION

Perfectionnement à la dégustation

Objectifs : Apprendre à reconnaître les caractéristiques visuelles, olfactives et gustatives des vins.

Public : Exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité.

Lieux : Syndicat des coteaux du Languedoc - Lattes

Dates : Les 12 - 19 et 26 février 2016.

Durée : 21h00

Coût : 445 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

Responsable de stage : Jennifer STADLER - LEBLOND 04 67 20 88 59

Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses «ressortissants»:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



*Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication: Jérôme Despey
Rédacteur en chef: Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.*

*Design ©B-to-B Design in Montpellier - France
Crédits photos: © Marc Ginot, Charly Fabre, J. Boyer, Wevomag,
Réseau des Chambres d'agriculture APCA, Adrien Duffaud,
C. Vivier, I. Grolleau, cc by-nc-nd/www.photo-paysage.com,
E-Bonus - Réseau des Chambres d'agriculture, Claude Cerdon,
Sud amandes, Agrilocal Calvados, Agrilocal Allier, Clélia Saubion,
Eric Mégou, Marion Darde, Racorn - 123RF.
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé
sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.*



WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR

T.: 04 67 20 88 00 - F.: 04 67 20 88 95 - communication@herault.chambagri.fr - **Chambre d'agriculture Hérault**
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex